

SEANCE DU 07-03-2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le trois mars deux mil quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BECCU Bernard, Maire.

Etaient présents : Mme DUSSOLLIER Marie-Thérèse, M. BECCU Bernard, PRICAZ André, COMMUNAL Bernard, ROCHE Hervé, BLANC Stéphane et BERTHALAY Jean-Luc.

Etaient excusés : Mrs PETIT-ROULET Marc et SAEZ Jean.

M. PRICAZ André a été nommé secrétaire.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PRICAZ André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Bernard BECCU, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° - lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

DEPENSES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Opération de l'exercice	480 109.94 €	687 059.37 €	1 167 169.31 €
Totaux	480 109.94 €	687 059.37 €	1 167 169.31 €
Résultat définitif		415 700.51 €	415 700.51 €

RECETTES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Opération de l'exercice	642 890.91 €	271 358.86 €	914 249.77 €
Totaux	642 890.91 €	271 358.86 €	914 249.77 €
Résultat définitif	164 826.17 €	€	164 826.17 €

RESULTAT : deficit de 250 874.34 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

DEPENSES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reporté			
Opération de l'exercice	0 €		0 €
Totaux	0 €		0 €
Résultat définitif			

RECETTES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reporté	258.71 €		258.71 €
Opération de l'exercice	0 €		0 €
Totaux	258.71 €		258.71 €
Résultat définitif	258.71 €		258.71 €

RESULTAT : excédent de 258.71 €

2° - constate, aussi bien que la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitations de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. COMPTE DE GESTION 2013 :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer de des états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que ces comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

3. AFFECTATION DU RESULTAT :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	47 560,04 €		-354 175,93 €	2 800,00 € 112 755,00 €	109 955,00 €	-196 660,89 €
FONCT	131 256,89 €	16 970,35 €	199 706,20 €			313 992,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	313 992,74 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	196 660,89 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	117 331,85 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	196 660,89 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

4. BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2013 qui se décomposent comme suivent :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT	DEPENSES
Charges à caractère général	215 910.00 €		
Charges de personnel	170 100.00 €		
Atténuation de produits	8 354.00 €		
Autres charges gest. courante	44 000.00 €	Opération d'équipement	904 100.00 €
Charges financières et exception.	11 500.00 €	Emprunts et dettes	29 280.00 €
Charges exceptionnelles	100.00 €	Opération patrimoniales	626 364.00 €
Dépenses imprévues	5 416.00 €	Dépenses imprévues	6 685.00 €
Virement section d'investis.	210 000.00 €	Résultat reporté	306 616.00 €
TOTAL	658 026.00 €	TOTAL	968 945.00 €

FONCTIONNEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES
Atténuation de charges		Résultat reporté	€
Produits services domaine	143 200.00 €	Dotations, fonds divers	75 010.00 €
Impôts et taxes	223 200.00 €	Subvention d'investis.	442 275.00 €
Dotations et participations	135 295.00 €	Emprunts et dettes	€
Autres produits gest. Courante	39 000.00 €	Virement section fonct.	210 000.00 €
		Produits cession des immo	45 000.00 €
Résultat reporté	117 331.00 €	Affectation	196 660.00 €
TOTAL	658 026.00 €	TOTAL	968 945.00 €

BUDGET DU CCAS

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT	DEPENSES
Charges à caractère général	258.71 €		
TOTAL	258.71 €		
FONCTIONNEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES
Résultat reporté	258.71 €		
TOTAL	258.71		

5. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 :

M. le Maire donne connaissance des différentes demandes de subvention. Il rappelle les montants des subventions allouées au titre de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2014 :

- APE de Bellecombe : 3418 € (alloué chaque année pour couvrir les frais pour les séances piscine)
- PEP (Pupilles de l'enseignement public) : 60 €
- MNT (Mutuel Nationale Territoriale) : 15 €
- Comité de la ligue contre le cancer : 230 €
- Bauges solidarité : 630 €

6. PROJET DE CONSTRUCTION D'HANGAR COMMUNAL :

M. le Maire évoque le projet de construction d'un hangar communal pour stoker le sel de déneigement, ainsi que le matériel du service technique.

Le Conseil Municipal propose de réaliser une étude des besoins et d'implantation.

7. URBANISME :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des demandes d'autorisation d'urbanisme transmise pour instruction au service de la DDT de Chambéry :

Déclaration préalable de :

- Mme Sandrine SAYDE pour la réfection de sa toiture et pose de velux au lieu-dit Chef-lieu.
- M. BOUVIER Gilbert pour la création d'une véranda au lieu-dit Chef-lieu.
- Mme Virginie DAVID pour la création d'un garage au lieu-dit La Charniaz.
- M. BRACHET Kévin pour la création d'un mur de soutènement au lieu-dit Le Villard Derrière

Permis de construire de :

- M. Sylvain EXERTIER pour la construction d'une maison individuelle au lieu-dit Villard Devant.
- M. Luc VADEZ pour la construction d'une maison individuelle au lieu-dit Broissieux.
- M. Jean-Claude MARIN CUDRAZ VUILLAUME pour l'extension d'un bâtiment agricole au lieu-dit Les Eculés.

8. QUESTIONS DIVERSES :

SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE : ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU REJET DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 45 DE LA LRF 2013 (TCCFE) :

Le SDES exerce la compétence d'Autorité Organisatrice du Service Public de la D'Autorité Organisatrice du Service Public de la Distribution d'Energie, pour le compte de 272 communes du Département de la Savoie. Cette compétence a été transférée au SDES par 272 communes du Département de la Savoie, en 1996.

Dans un second temps l'article 23 de la loi n° 1021 du 7 décembre 2010 a imposé au SDES l'instauration, la perception et le contrôle de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE). Le SDES verse trimestriellement aux 257 communes bénéficiaires 97 % du produit de cette dernière, depuis l'année 2012.

Or, l'article 45 de la LRF 2013 introduit dans le dispositif deux modifications importantes qui sont applicables dès le 1^{er} janvier 2015.

- La première supprime le seuil des 2 000 habitants et étend la perception de cette taxe par le SDES uniformément sur le territoire des 272 communes de la concession, au coefficient adopté ;
- La seconde limite le versement de la taxe à une commune adhérente à 50 % maximum du produit de la taxe perçue sur le territoire du SDES.

Cette nouvelle configuration entraîne une réduction des recettes financières de la commune d'une part et une diminution de la redevance d'investissement R2 versée par ERDF au SDES, dès 2017, d'autre part.

Par conséquent, il est proposé aux conseils municipaux, d'adopter la motion jointe.

Compte tenu de l'enjeu financier pour les Communes et le SDES qui veulent assurer leurs ressources financières et conserver leur autonomie de gestion et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'adopter la motion jointe qui exprime le désaccord des élus communaux sur les modifications apportées par l'article 45 de la loi Rectificative de Finances 2013 concernant le dispositif existant de la TCCFE, sans l'assurance d'une contrepartie financière pour l'autorité concédante et la commune.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la carrière de Bellecombe en Bauges souhaite créer un parking sur la parcelle de la commune et celle de M. ROBIN à droite à l'entrée de la carrière.

Le Conseil Municipal souhaite avoir un relevé de mètres cubes à extraire pour ce projet ainsi qu'un plan du projet de parking.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du projet environnement Altaï- Bauges proposé par Mrs REVERTET Aloïs, BELLIFA Maxime et DESMOULINS Matthieu dans le cadre du concours environnement initié par le PNR des Bauges.

Création d'un livret d'interprétation pédagogique initiant les enfants à la protection de la nature sur le parcours Reposoir- Bornete-Golet de Doucy- Reposoir.

Le Conseil Municipal propose d'organiser au printemps une rencontre sur le terrain avec les porteurs du projet, l'AFP des Cols de Bornette et du Golet, le PNR des Bauges et la Mairie de Bellecombe en Bauges.

9. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT :

Après lecture, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Signature des membres présents
M. BECCU Bernard

M. PRICAZ André

M. BLANC Stéphane

M. COMMUNAL Bernard

M. BERTHALAY Jean-Luc

Mme DUSSOLLIER Marie-Thérèse

M. ROCHE Hervé